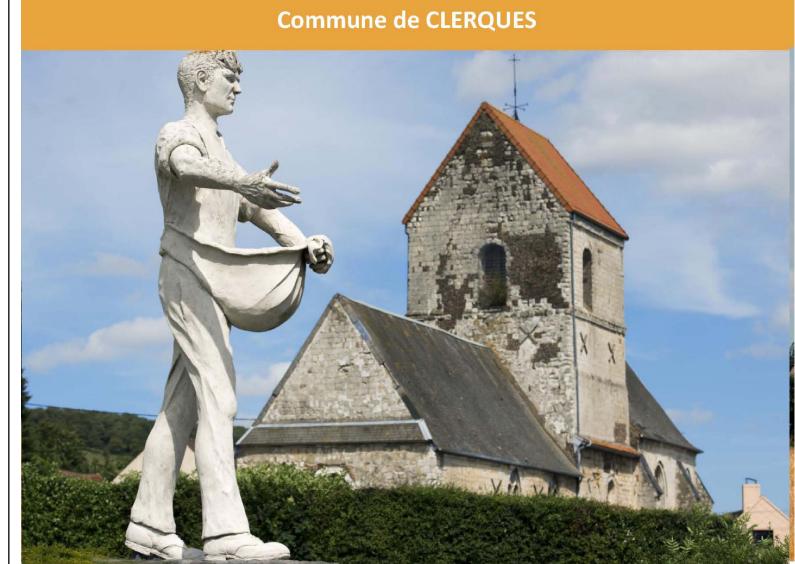


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

PLAN LOCAL D'URBANISME

INTERCOMMUNAL

REGLEMENT GRAPHIQUE : Plan de repérage des éléments de paysage et de patrimoine, échelle 1/5000







Eléments paysagers participant au maintien de la Trame Verte / Trame Bleue et repérés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme :

Arbres à préserver

Mares participant à l'écosystème (source : PNR Caps et Marais d'Opale) Boisement ou bosquet à préserver

Haies à préserver (sources : ARCH 2013, Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais, P.N.R. des Caps et marais d'Opale)

Nota :
Ces haies sont une sélection de la photo-interprétation de la mission aérienne de 2013 sur les territoires du Nord et du Pas-de-Calais, créé dans le cadre du projet de coopération transfrontalier INTERREG IV A des 2 Mers : ARCH "Assessing Regional Changes to Habitats". Sur certains secteurs, la localisation des haies a été vérifiée, corrigée, complétée en 2017 par le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, qui a corrigé cette couche de données initiale.

Ouvrages Hydrauliques de lutte contre l'érosion des sols, menés par la CCPL avec le SMAGEAA

Bande enherbée

XXX Fascine

XXX Haie

Nota :
Les ouvrages hydrauliques de lutte contre l'érosion des sols menés par le SMAGEAA et figurés ci-contre sont, à date d'établissement de ce plan, en projet ; ils seront réalisés durant les hivers 2018-2019 et 2019-2020. Les plans ne comprennent pas les programmes de plantations projetés par le SMAGEAA à partir de 2020. Le pétionnaire est invité à se rapprocher du SMAGEAA afin de vérifier si le site fait l'objet d'un projet de plantation ou d'un ouvrage réalisé depuis la réalisation de ce plan ; pour tout ouvrage du SMAGEA identifié sur ce plan, la localisation peut changer au moment de la plantation. Le SMAGEAA couvre les territoires des communes suivantes : Acquin Westbécourt, Affringues,Bayenghem-les-Seninghem, Bléquin, Boisdinghem, Bouvelinghem, Cléty, Coulomby, Elnes, Esquerdes, Ledinghem, Leulinghem, Lumbres, Nielles-les-Bléquin, Pihem, Quelmes, Quercamps, Remilly-Wirquin, Seninghem, Setques, Vaudringhem, Wavrans-sur-l'Aa, Wismes, Wisques, Zudausques

Ouvrages Hydrauliques de lutte contre l'érosion des sols, menés par la CCPL avec le SYMVAHEM et l'AFR d'Alquines

Bande enherbée

XXXX Fascine

XXXX Haie

Les ouvrages hydrauliques de lutte contre l'érosion des sols menés par le SYMVAHEM et l'AFR d'Alquines et figurant sur ce plan ont été construits entre 2011 et 2017. Ils ne comprennent pas les programmes de plantations menés sur le territoire à partir de 2019.

Le pétionnaire est invité à se rapprocher du SYMVAHEM (si le projet est situé à Alquines, Audrehem, Bonningues-les-Ardres, Clerques, Escoeuilles, Haut-Loquin, Journy, Rebergues, Surques) afin de vérifier si le site fait l'objet d'un projet de plantation ou d'un ouvrage réalisé depuis la réalisation de ce plan.

Eléments de patrimoine bâti repérés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme : (Source : Comité d'histoire du Haut-Pays d'Artois)

- Patrimoine bâti remarquable, faisant l'objet de prescriptions réglementaires :

- Patrimoines civil, commémoratif, ingénierie et militaire
- Patrimoine domestique Patrimoine économique

- Bâtis de qualité, qui font l'objet de préconisations :

Patrimoine religieux

Pour leur localisation, il convient de se reporter aux annexes du Rapport de Présentation du PLUi (inventaires communaux dressés par le Comité d'Histoire du Haut-Pays). Batis de qualité

Application de la Trame Verte / Trame Bleue (à titre informatif) :

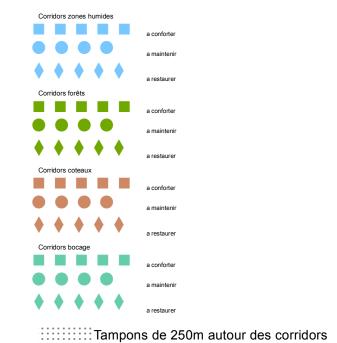
Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) "Trame Verte / Trame Bleue"

(Source : PNR Caps et Marais d'Opale)

Coeurs de biodiversité

(Source : PNR Caps et Marais d'Opale)

Corridors: (Source: PNR Caps et Marais d'Opale)



(Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ® 2019, compléments Communauté de Communes du Pays de Lumbres et Agence d'Urbanisme Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure)

Bâti dur
Bâti léger
Parcelles cadastrales
Cimetière
Etang, lac, mare
Bâtiments agricoles récents
Silos

